

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/16 DU 29 MARS 2019

Portant sur L'adhésion au CAUE de la Creuse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Creuse qui a pour mission de promouvoir la qualité architecturale et environnementale du département et d'apporter des conseils aux collectivités concernant les projets de construction ou de rénovation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte la proposition de Madame le Maire et vote l'adhésion de la commune au CAUE de la CREUSE pour l'année 2019, pour un montant de 50 Euros.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 05/04/2019
Et Affichage du : 05/04/2019